

# ANNEXE I

## Zones d'utilité publique, ZUP

ZUP	Affectation	DS <sup>(1)</sup>	Principes généraux	
			de construction	d'aménagement
A	Salle communale / abri de la protection civile	-	Maintien des bâtiments; pas de nouveaux bâtiments.	Places de stationnement arborisées.
B	Hangar à bois	-	Maintien du bâtiment; pas de nouveaux bâtiments.	Maintien de la situation existante.
C	Halle de fêtes / station de pompage	-	Maintien du bâtiment; pas de nouveaux bâtiments.	Maintien de la situation existante.
D	Terrains de sport	-	Maintien des installations sportives; bâtiment utilitaire (vestiaires, douches, WC, etc.); hauteur totale 6.50 m; longueur max. 15.00 m; distance à la limite min. 2.00 m	
E	Eglise	II	Maintien de l'église; monument digne de protection	Maintien des alentours de l'église, des arbres en particulier et des places de stationnement
F	Service du feu / déchèterie	-	à l'étude	à l'étude
G	Ecole	II	Maintien des bâtiments.	Maintien des installations.

H	Places de stationnement gare CFF	-	Pas de bâtiments.	Maintien de l'existant.
I	Station de pompage / hangar	-	Maintien et agrandissement des constructions.	Maintien de l'existant.